



AVIS DE MISE A DISPOSITION

Du 04 septembre au 04 octobre 2023

COMMUNE DE CRUET

MODIFICATION SIMPLIFIE n°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La Commune de Cruet souhaite procéder à une évolution de son Plan Local d'Urbanisme sur les points suivants :

- Renforcement des prescriptions en matière de gestion de l'énergie d'une part et des eaux pluviales d'autre part, pour assurer la mise en compatibilité avec le SCoT révisé,
- Rectification d'une erreur matérielle portant sur l'emprise de la zone d'activité, dans le respect du PPRi
- Compléter la liste des bâtiments agricoles pouvant être autorisés à changer de destination, afin de favoriser la pérennité du bâti,
- Modification de la rédaction des règles relatives à l'aspect des constructions, dans toutes les zones, afin de lever une ambiguïté et de faciliter une application homogène du règlement,
- Modification d'un emplacement réservé suite à l'évolution du projet concerné,
- Modification mineure de l'OAP du Chaney, afin de faciliter la mise en œuvre d'un projet de qualité

Cette modification entre dans le champ d'application de la procédure de modification simplifiée, qui implique une mise à disposition du public afin que celui-ci puisse formuler ses observations.

Cette mise à disposition est organisée du 04 septembre au 04 octobre 2023.

Les modalités sont les suivantes :

- Mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée en Mairie de Cruet (484 rue Marius Canton – 73800 CRUET), consultable aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la Commune (<http://www.cruet.fr>) ;
- Ouverture d'un registre en Mairie de Cruet pour consigner les observations du public aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Le public pourra également adresser ses observations par voie dématérialisée en utilisant l'adresse mail suivante : urbanisme@cruet.fr, ou en adressant un courrier à l'attention de Monsieur le Maire, Mairie de Cruet – 484 rue Marius Canton – 73800 CRUET, en mentionnant l'objet suivant « Modification simplifiée n°1 du PLU ».

Au terme de la procédure, le conseil municipal se prononcera sur l'approbation du projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme

Mairie de Cruet
Saint Laurent
73800 Cruet

Tel. 04 79 84 29 62
Fax 04 79 84 40 28
Email : mairie@cruet.fr

www.cruet.fr